

Avis public



DÉROGATIONS MINEURES N^{OS} DM 3003650901, DM 3003674919 ET DM 3003646351

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **3 août 2026**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13 665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003650901	15 729, boulevard de Pierrefonds

Permettre, dans la zone C-4-233, pour un bâtiment commercial isolé, sur les lots 4 062 752, 4 062 753, 4 062 754, 4 062 755 :

- une clôture d'une hauteur de 3,7 m au lieu de la hauteur maximale autorisée de 2 m, conformément à l'article 285 (2) du Règlement de zonage CA29 0040.

Étude	Lieux de dérogation
DM 3003674919	14 101- 14 103, avenue Anselme-Lavigne 4 500, rue René-Émard

Permettre, dans la zone H4-4-282, pour un bâtiment résidentiel d'habitations collectives existant situé aux 14 101-14 103, avenue Anselme-Lavigne et au 4 500, rue René-Émard, sur le lot 1 842 819 :

- l'implantation de marquises dans une cour latérale adjacente à une rue, ce qui n'est pas autorisé selon la ligne 19 du tableau de l'article 138 du Règlement de zonage CA29 0040;
- l'implantation de marquises ne faisant pas corps avec le bâtiment principal, ce qui n'est pas autorisé selon la ligne 19 du tableau de l'article 138 du Règlement de zonage CA29 0040.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3003646351	992, chemin de la Rive-Boisée

Permettre, dans la zone H1-5-293, dans le cadre d'un projet d'agrandissement du bâtiment principal situé au 992, chemin de la Rive-Boisée, sur le lot 1 841 979 :

- deux portes de garage doubles et deux portes de garage simples pour le bâtiment principal alors que l'article 267 (1) du règlement de zonage CA29 0040 autorise un maximum de deux portes simples ou une porte double pour une habitation unifamiliale à structure isolée.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce dix-septième jour du mois de juillet de l'an 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Gauthier', is written over a faint, circular official stamp.

M^e Jean-François Gauthier, MBA, OMA

/rl